



Résumé et explications des modifications de règlements 2019-2020

Mis à jour le 28 novembre 2018

Résumé et explications des modifications de règlements 2019-2020

Les modifications de règlements qui suivent ont été approuvées lors de l'assemblée générale annuelle 2018 de Softball Canada, le 10 novembre 2018, et entrent en vigueur début 2019.

Veillez prendre note que ce document reflète les principes derrière les modifications des règlements, mais ne cite pas mot pour mot les règlements tels qu'ils apparaissent dans le guide de règlements officiels 2019-2020 de Softball Canada, qui sera accessible à compter du premier trimestre 2019.

Pour toute question ou clarification, veuillez écrire à :

Sandra Forand – sjforand@gmail.com

Scott McLaren – sc.mclaren@icloud.com

Nouveau règlement/modification n° 1 :

BR/O : L'équipe défensive peut maintenant donner un but sur balles intentionnel sans que les lancers soient effectués.

Raison :

Cela aide à accélérer le jeu et nous permet de nous aligner sur la WBSC.

Explication :

Si l'équipe défensive souhaite donner un but sur balles intentionnel, il suffit que le lanceur, le receveur ou l'entraîneur en chef en prévienne l'arbitre avant que le frappeur termine son passage au bâton, peu importe le compte.

Une fois prévenu, l'arbitre au marbre indique au frappeur qu'il peut aller au premier but.

Pour accorder un but sur balles intentionnel au frappeur suivant, l'équipe défensive doit attendre que le premier frappeur atteigne le premier but.

Remarque : L'équipe défensive peut tout de même choisir d'effectuer les quatre lancers.

Remarque : Dans le cadre de ce règlement, le fait que l'équipe défensive prévienne l'arbitre est considéré comme un lancer.

Références de règlements à modifier/ajouter :

1-5.c.

6-4

M6-4

O6-4

8-1.c.3

Nouveau règlement/modification n° 2 :

BR/O : Les masques de protection sont maintenant obligatoires pour les lanceurs des catégories U12 et inférieures.

Raison :

Pour plus de sécurité.

Explication :

Tous les lanceurs des catégories U12 et inférieures doivent porter un masque de protection.

Le match ne peut commencer tant que le lanceur n'a pas mis son masque.

Références de règlements à modifier/ajouter :

3-6.b.4



Nouveau règlement/modification n° 3 :

BR/O : La définition de la zone de prises de la WBSC est maintenant appliquée.

Raison :

Cela nous permet de nous aligner sur la WBSC.

Explication :

Il s'agit de l'adoption définitive de la zone de prises définie par la WBSC.

Cette définition a été mise à l'essai lors de la saison 2018, donc d'un point de vue pratique, il n'y aura aucun changement entre les saisons 2018 et 2019.

Références de règlements à modifier/ajouter :

1-89



Nouveau règlement/modification n° 4 :

BL : La certification de l'USSSA est maintenant acceptée pour les bâtons. La norme 2013 d'USA Softball (ASA) a été retirée. (Balle lente seulement.)

Raison :

Cela permet l'ajout de la certification de l'USSSA comme marque de certification valide, le retrait de la marque USA 2013 comme norme acceptée et le remplacement des marques de certification de l'ISF et de l'ASA par les marques de la WBSC et d'USA Softball.

Explication :

Pour pouvoir être utilisé lors d'un match, un bâton doit respecter au moins un des critères suivants :

1. Être sur la liste des bâtons approuvés d'USA Softball (marques de certification de 2000 et 2004 seulement*);
2. Se trouver sur la liste des bâtons approuvés de la WBSC;
3. Posséder une nouvelle marque de certification de l'USSSA et ne pas être sur la liste des bâtons retirés ou non conformes de l'USSSA.

De plus, tous les bâtons doivent respecter les exigences établies dans le règlement 3-1.b.k.

*** La marque de certification d'USA Softball (ASA) de 2013 N'EST DÉSORMAIS PLUS AUTORISÉE. Balle lente seulement.**

**** Les normes concernant les bâtons en balle rapide restent les mêmes. Les certifications de l'USSSA NE SONT TOUJOURS PAS PERMISES en balle rapide. Les bâtons de balle rapide doivent respecter les normes de certification d'USA Softball ou de la WBSC appropriées.**

Références de règlements à modifier/ajouter :

3-1.a.

Nouveau règlement/modification n° 5 :

BL : Les casques seront fortement recommandés pour les adultes en 2019, et obligatoires à compter de 2020.

Raison :

Pour augmenter la sécurité des joueurs et éviter les blessures graves comme les commotions cérébrales et les fractures, et, dans certains cas, les blessures mortelles.

Explication :

Pour la saison 2019, les joueurs jeunes ou de ligue mineure devront porter un casque de frappe approuvé, comportant deux protège-oreilles, lorsqu'ils sont au bâton, sur les buts ou dans le cercle d'attente.

Si le frappeur, le coureur sur les buts ou le joueur dans le cercle d'attente ne porte pas de casque, l'arbitre lui demandera d'en mettre un. En cas de refus, le joueur sera exclu du match.

Remarque : Il est fortement recommandé que tous les joueurs adultes portent un casque lorsqu'ils sont au bâton, sur les buts ou dans le cercle d'attente lors de la saison 2019.

En 2020, tous les joueurs, jeunes et adultes, devront porter un casque.

Références de règlements à modifier/ajouter :

3-6.d.

Nouveau règlement/modification n° 6 :

BR/O : Rythme du jeu – Limitation des discussions entre les joueurs défensifs (catégories U19 et supérieures).

Raison :

Cela évite les retards inutiles et permet de faire avancer le match à un bon rythme.

Explication :

À partir de la catégorie U19, les joueurs défensifs, y compris les lanceurs et les receveurs, sont autorisés à quitter leur poste pour se parler seulement une fois par manche. Ce type de regroupement est appelé un « **retard crédité à l'équipe défensive** ».

Pour qu'un retard soit crédité à l'équipe défensive, les trois critères suivants doivent être respectés :

1. Au moins un joueur quitte son poste;
2. Une discussion entre au moins deux joueurs a lieu;
3. Cette discussion retarde le jeu (il n'est pas nécessaire que l'arbitre annonce un temps mort).

En cas de deuxième retard crédité à l'équipe défensive dans la même manche, une balle est accordée au frappeur.

Les communications standards entre les joueurs qui ne nécessitent pas qu'ils quittent leur poste ne sont pas considérées comme des retards. En cas de blessure d'un joueur de l'équipe offensive ou de tout autre retard administratif, les joueurs défensifs peuvent discuter sans qu'un retard leur soit crédité, à condition qu'ils soient prêts à jouer dès que l'arbitre le demande.

S'il y a confusion dans les signaux entre le lanceur et le receveur lors d'une manche dans laquelle l'équipe défensive s'est déjà vu créditer un retard, l'arbitre peut accorder une conférence à la demande du receveur.

Références de règlements à modifier/ajouter :

1-17
5-10
7-5.f.

Nouveau règlement/modification n° 7 :

BR/O : Application du règlement du joueur de remplacement en cas de commotion cérébrale.

Raison :

La mise en œuvre d'un protocole relatif aux commotions cérébrales est maintenant essentielle dans tous les sports; cette révision nous y prépare. Elle permettra l'application du protocole, et si le joueur ne souffre pas d'une commotion cérébrale, il pourra retourner jouer de la même manière que s'il avait simplement saigné.

Explication :

En cas de blessure à la tête, le joueur pourra être retiré de l'alignement afin que le protocole relatif aux commotions cérébrales puisse être suivi.

Tout comme lorsqu'un joueur saigne, un joueur de remplacement temporaire pourra entrer en jeu pendant l'application du protocole.

À la fin du protocole, s'il a été déterminé que le joueur pouvait reprendre le jeu, il pourra être remis sur l'alignement.

Références de règlements à modifier/ajouter :

4-10.a. et b.

Nouveau règlement/modification n° 8 :

BL : Le règlement du coureur de remplacement pour le lanceur ne s'applique que lors des championnats canadiens.

Raison :

Cette modification permet aux ligues de décider si elles souhaitent appliquer ce règlement ou non. Le règlement a également été reformulé pour des raisons de clarté et de compréhension.

Explication :

Lors des championnats canadiens, ce règlement s'applique aux lanceurs qui arrivent sur les buts.

- a. Il est obligatoire, quel que soit le nombre de retraits.
- b. Le coureur temporaire peut être n'importe quel joueur de l'alignement qui n'est pas sur les buts au moment de l'action (même s'il a déjà été sur le jeu et qu'il ne peut normalement pas y revenir), mais il ne peut s'agir d'un joueur qui a été exclu du match en raison d'une infraction aux règlements.
- c. Le joueur qui termine la manche défensive précédente au poste de lanceur (ou qui est indiqué comme lanceur sur l'alignement au début du match s'il s'agit du premier passage au bâton de l'équipe locale) est le seul qui peut bénéficier d'un coureur temporaire.
- d. Les règlements de retour au jeu et de remplacement ne s'appliquent pas au coureur temporaire.
- e. Si le coureur temporaire se trouve sur les buts lorsque c'est son tour au bâton, il peut être remplacé par un autre joueur admissible sans qu'une pénalité soit appliquée.

Références de règlements à modifier/ajouter :

Nouveau règlement/modification n° 9 :

BR/O/BL : Les lanceurs ne peuvent pas porter de poignet absorbant, de bandage, de ruban, de bracelet ou d'autres articles similaires aux doigts, au poignet ou à l'avant-bras du bras lanceur.

Raison :

Cette modification inclut l'interprétation actuelle du règlement et s'aligne sur le règlement de la WBSC.

Explication :

Les lanceurs ne peuvent porter des articles sur leur bras lanceur que s'ils sont recouverts d'un gilet de corps (porter un manchon de compression sur chaque bras est considéré comme porter un gilet de corps).

Références de règlements à modifier/ajouter :

6-6.c. (BR, p. 168)

6-6.c. (M, p. 173)

6-6.c. (O, p. 178)

6-5.d. et e. (BL, page 75)



Nouveau règlement/modification n° 10 :

BR : Le règlement sur le lancer de la WBSC est adopté de façon permanente pour toutes les catégories à compter de U16.

Raison :

Cela permet à la plupart des catégories de jouer selon le règlement actuel de la WBSC.

Explication :

Ce règlement a été mis à l'essai en 2018 et est maintenant adopté de façon permanente en balle rapide pour toutes les catégories masculines et féminines, à compter de U16.

Aucune modification n'est apportée aux règlements de lancer en orthodoxe.

Références de règlements à modifier/ajouter :

6

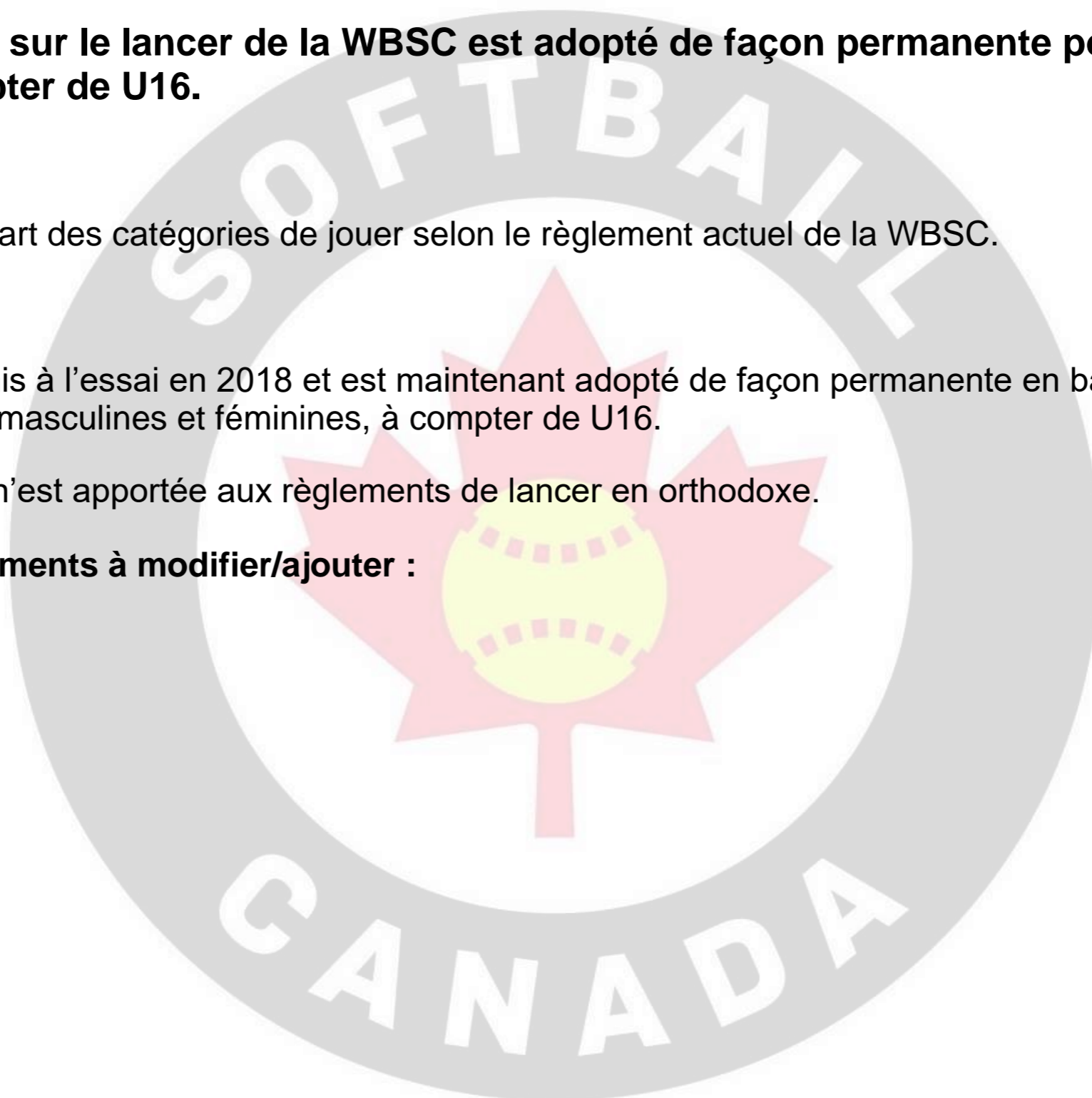
M6

M6-1.c.

M6-1.e.

M6-3.g.

6-1.e.



Nouveau règlement/modification n° 11 :

BR/O : Les masques de protection sur les casques sont obligatoires pour les catégories U16 et inférieures.

Raison :

Cela augmente la sécurité des joueurs en empêchant les blessures graves, et permet d'uniformiser le règlement national avec la plupart des règlements provinciaux et territoriaux.

Explication :

Dans les catégories U16 et inférieures, tous les frappeurs, frappeurs en attente et coureurs sur les buts doivent porter des casques équipés d'un masque de protection.

Pour être considéré comme un masque de protection, le masque doit être attaché des deux côtés du casque.

Plus particulièrement, tout article qui prolonge seulement un côté du casque ne respecte pas les exigences du présent règlement.



Les exemples ci-dessus sont acceptables mais n'impliquent pas l'approbation de Softball Canada.

Références de règlements à modifier/ajouter :

3-6.f.4